



30, Faubourg du Général Philippet
67340 INGWILLER
48, Grand' Rue
67330 BOUXWILLER

03.88.71.34.87. / 03.88.91.47.82.

contact@iconduite.com

La conduite traditionnelle

LE CODE : épreuve théorique

L'objectif de la réforme

L'objectif de cette réforme, voulue par le ministre de l'Intérieur, est d'améliorer la formation des conducteurs novices, population particulièrement à risque : en France, les conducteurs novices sont impliqués dans un quart des accidents corporels.

Les règles pour passer le code de la route ne changent pas...

Dans la nouvelle épreuve théorique générale (ETG), l'épreuve ne change pas et le candidat doit toujours répondre correctement à 35 questions sur 40 pour décrocher son Code.

... Mais les questions évoluent

La nouvelle banque de questions de l'ETG rend l'examen plus réaliste pour les candidats qui doivent à la fois :

- connaître les règles du Code de la route
- et comprendre pourquoi elles ont été mises en place.

Les questions poussent le candidat à aiguïser sa prise de conscience des risques en conduisant.

Une réforme inscrite dans la politique européenne de sécurité routière

La Commission européenne entend réduire de moitié le nombre de tués sur les routes d'ici à 2020. Le renforcement des exigences en matière de formation des conducteurs fait partie des mesures prises pour atteindre cet objectif. Les jeunes conducteurs de 18 à 25 ans sont en effet surreprésentés dans la mortalité routière de tous les pays de l'Union européenne. En France, les conducteurs novices sont présents dans un accident mortel sur cinq.

Des supports revisités : vidéos et vues aériennes

Les nouvelles questions projetées aux candidats pendant l'épreuve du Code ont été réalisées à partir :

- de clichés de véritables routes, rues ou giratoires
- d'images numériques reproduisant des vues aériennes de situations de conduite.
- de vidéos (10% des questions de la nouvelle banque) pour que le candidat se retrouve le jour de l'examen dans les conditions de conduite les plus proches de la réalité

Une pédagogie renouvelée : comprendre et pas seulement apprendre

Conduire un véhicule est une tâche complexe

L'accident de la route n'est pas une fatalité. La nouvelle épreuve s'inspire des recherches les plus récentes pour faire évoluer l'apprentissage de la conduite vers les notions les plus importantes de la vie du jeune conducteur.

Mais conduire est une tâche complexe qui doit mobiliser tout à la fois :

- Stratégies
- Connaissances
- valeurs sociales
- prises de conscience
- collaborations

Apprendre à analyser les situations pour s'adapter au mieux

Premier principe du nouvel examen du Code : il ne suffit pas de connaître le Code de la route et d'en appliquer les règles à la lettre, pour être un bon conducteur.

Les nouvelles questions demandent aux candidats d'analyser les situations de conduite pour adapter au mieux leur comportement sur la route.

Ainsi ce n'est pas parce qu'une voie est limitée à 90 km/heure que l'on doit atteindre cette vitesse.



30, Faubourg du Général Philippot
67340 INGWILLER
48, Grand' Rue
67330 BOUXWILLER

03.88.71.34.87. / 03.88.91.47.82.

contact@iconduite.com

La nouvelle banque de questions intègre donc 1 000 nouveaux visuels, répartis en 9 thèmes, comme fixés par la directive européenne 2006/126 du 20 décembre 2006. Ces thèmes comportent différentes sous-familles, notamment celles concernant les gestes de premier secours ou la circulation inter-files des motards (mise en expérimentation par le décret n° 2015-1750 du 23 décembre 2015) :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Les questions ne seront pas plus difficiles mais nécessiteront pour les candidats de bien se former. Tout ce qu'ils vont devoir apprendre et comprendre leur sauvera peut-être la vie demain.

La conduite : épreuve pratique

Elle permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats lui permettent de circuler en toute sécurité.

Objectifs

Pendant cette épreuve, l'examineur évalue la capacité à la conduite du candidat, et notamment :

- le respect des dispositions du Code de la route ;
- la connaissance du véhicule et la capacité à déceler les défauts techniques majeurs (la maîtrise du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses) ;
- la capacité à conduire dans le respect de l'environnement ;
- la capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, en particulier des plus vulnérables ;
- la capacité à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée.

Déroulement

À compter du 1er août 2014, l'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend : la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;

- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Résultat

Dorénavant, les résultats sont visibles sur le site : auth.permisdeconduire.gouv.fr

Vous devez renseigner l'identifiant et le mot qui vous a été communiqué par le ministère de l'Intérieur.

Vous pouvez voir votre résultat dès le lendemain de votre examen et télécharger votre certificat provisoire.



30, Faubourg du Général Philippet
67340 INGWILLER
48, Grand' Rue
67330 BOUXWILLER

03.88.71.34.87. / 03.88.91.47.82.

contact@iconduite.com

La conduite supervisée

Pour s'inscrire à la conduite supervisée il faut :

- avoir 18 ans ou plus ;
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée :

- soit au moment de l'inscription à l'auto-école ;
- soit après un échec à l'épreuve pratique.

Pour y accéder, il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Après la phase de formation initiale, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à avoir cette fonction. Il est joint au contrat de formation de l'élève, qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée, ou à l'avenant au contrat de formation, si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.
- Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.
- Après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, le candidat doit :
- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances.
- Avoir obtenu une autorisation de conduire en conduite supervisée. Un exemplaire est transmis, dès sa délivrance, à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- ✓ être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- ✓ avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- ✓ être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule la conduite supervisée ?

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

À savoir

La durée du permis probatoire est de trois ans (comme pour la filière classique) : les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12. Le candidat ne bénéficie pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".



30, Faubourg du Général Philippot
67340 INGWILLER
48, Grand' Rue
67330 BOUXWILLER

03.88.71.34.87. / 03.88.91.47.82.

contact@iconduite.com

La conduite accompagnée

Pour s'inscrire à l'Apprentissage anticipé de la conduite en école de conduite, il faut :

- ❖ être âgé de 15 ans ou plus ;
- ❖ avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

- ☺ avoir réussi le code de la route ;
- ☺ avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de l'école de conduite ;
- ☺ avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

Quels sont les avantages de l'Apprentissage anticipé de la conduite ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ; souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule l'Apprentissage anticipé de la conduite ?

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'au moins un an et une distance parcourue de 3 000 km minimum.

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

Le 1er rendez-vous pédagogique a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.

Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.



30, Faubourg du Général Philippot
67340 INGWILLER
48, Grand' Rue
67330 BOUXWILLER

03.88.71.34.87. / 03.88.91.47.82.

contact@iconduite.com

À savoir :

Pour les jeunes âgés de moins de 16 ans, la copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption n'est pas requise pour l'inscription.

Toutes les règles du code de la route doivent être respectées par vous comme par votre accompagnateur.

Mais en plus :

o vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;

o vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

Attention : en conduite accompagnée, ayez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

(source : www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis/la-conduite-accompagnee/lapprentissage-anticipe-de-la-conduite-aac)